



Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Assemblée générale

Soixante-septième session

35^e et 36^e séances plénières

matin et après-midi

**L'ASSEMBLÉE ADOPTE UN TEXTE SUR LE BLOCUS À CUBA ET ENTEND
UN RESPONSABLE CUBAIN RÉITÉRER « LA FERME VOLONTÉ »
DE M. RAUL CASTRO DE NORMALISER LES RELATIONS AVEC LES
ÉTATS-UNIS**

L'Assemblée générale a, pour la vingt et unième année consécutive, adopté sa résolution annuelle sur « la nécessité de lever le blocus économique, commercial et financier imposé à Cuba par les États-Unis d'Amérique ». Le texte a été présenté par le Ministre cubain des affaires étrangères qui en a profité pour, au nom de son Président, M. Raul Castro Ruz, réitérer « la ferme volonté » de son gouvernement d'avancer vers la normalisation des relations avec les États-Unis.

Adoptée par 188 voix pour, l'opposition des États-Unis, d'Israël et des Palaos, et les abstentions des Îles Marshall et de la Micronésie, la résolution exprime la préoccupation des États face à l'adoption et à l'application de nouvelles mesures pour durcir et élargir le blocus contre Cuba et « demande de nouveau instamment » à tous les États de faire le nécessaire pour les abroger ou en annuler l'effet dès que possible.

Selon les chiffres repris par plusieurs pays dans le rapport du Secrétaire général, les pertes économiques infligées à Cuba par le blocus, s'élevaient, jusqu'en décembre 2011, à plus de 108 milliards de dollars. « N'importe quelle personne sensée peut imaginer le niveau de vie et de développement que nous aurions pu atteindre si nous avions disposé de ces ressources », s'est exclamé le Ministre cubain des affaires étrangères, M. Bruno Rodríguez Parrilla.

Mais ce sont aussi les données de ces quatre dernières années chiffrant à plus de 2 milliards de dollars, les amendes infligées par les États-Unis aux entreprises traitant avec Cuba, qui ont conduit les délégations à dénoncer avec véhémence la portée extraterritoriale du blocus.

« Nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba », a déclaré le représentant de Chypre, au nom d'une Union européenne qui, depuis 2008, a repris son dialogue avec les autorités cubaines, « sans conditions préalables et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination ».

Pourquoi en effet renoncer à un marché de 11 millions de personnes? Pourquoi aller à contre-courant de l'approche qui anime les rapports économiques croissants avec des États à système politique différent? s'est interrogé le Ministre cubain des affaires étrangères.

M. Rodríguez Parrilla a rappelé au Président américain nouvellement réélu, M. Barack Obama, « l'homme du changement » qui a pourtant « durci le blocus ces quatre dernières années », que la grande majorité du peuple américain, en particulier l'émigration cubaine, est favorable à la normalisation des relations avec Cuba. Le Ministre lui a aussi rappelé que le blocus a créé un écueil « insurmontable » dans les relations « toujours plus inconfortables » entre les États-Unis et l'Amérique latine et les Caraïbes.

Jugeant insuffisants « le recours à une rhétorique moins stridente et moins menaçante et les mesures partielles visant à assouplir les voyages des Cubains et à en faciliter certains autres », M. Rodríguez Parrilla a réitéré « la ferme volonté » de son Président, M. Raul Castro Ruz, d'aller de l'avant et pour ce faire, a conseillé à Barack Obama d'user des « facultés constitutionnelles » qui lui permettraient de prendre des décisions « sans avoir à passer par le Congrès ». Le Ministre a présenté un ordre du jour en sept points pour un dialogue bilatéral.

Le temps du dialogue est en effet venu car le blocus affecte « les mesures économiques et sociales positives » prises par les autorités cubaines depuis 2011, a plaidé, avec d'autres, le représentant de la Fédération de Russie, avant que son homologue des États-Unis ne tranche: « malgré des changements récents, Cuba conserve l'un des systèmes les plus restrictifs au monde ». Le blocus s'inscrit dans le cadre des efforts américains visant à promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

« Mais on ne peut pas être à la fois pompier et pyromane », s'est étonné le représentant de la Syrie dont le pays subi des sanctions pour les mêmes raisons, avec sa cohorte de conséquences socioéconomiques. Son homologue

du Bélarus a réitéré l'appui de son pays à la nomination d'un rapporteur spécial chargé de démontrer « le caractère inadmissible du recours à des mesures coercitives unilatérales » contre des États souverains.

L'Assemblée générale se réunira demain, mercredi 14 novembre, pour examiner, à partir de 10 heures, le rapport du Conseil des droits de l'homme.

NÉCESSITÉ DE LEVER LE BLOCUS ÉCONOMIQUE, COMMERCIAL ET FINANCIER IMPOSÉ À CUBA PAR LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Rapport du Secrétaire général (A/67/118)

Le Secrétaire général rappelle que dans sa résolution 66/6, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'établir un rapport sur l'application de ladite résolution. Ce rapport présente donc la réponse d'une centaine de gouvernements et de près d'une trentaine d'organes et organismes des Nations Unies.

Déclarations

M. MOURAD BENMEHIDI (Algérie), au nom du Groupe des 77 et la Chine, a exprimé sa vive préoccupation face à la poursuite du blocus qui va à l'encontre des normes fondamentales du droit international, du droit international humanitaire, de la Charte des Nations Unies et des normes et des principes des relations pacifiques entre États. Le blocus viole les principes de souveraineté des États, et de non-intervention et de non-ingérence dans leurs affaires intérieures.

Les mesures annoncées par le Gouvernement des États-Unis, il y a deux ans, pour atténuer les restrictions imposées aux voyages et aux transferts de fonds ont eu des effets limités et n'ont pas changé l'embargo qui reste toujours en place, a fait observer le représentant. Le blocus continue en effet ses dommages économiques et financiers au détriment du peuple cubain qui subit toujours les sanctions unilatérales et les mesures extraterritoriales par le Gouvernement américain. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et la coopération régionale en souffrent.

Le Groupe des 77 et la Chine s'oppose depuis toujours à ce blocus, a rappelé le représentant. Il a rappelé la Déclaration ministérielle de la trente-sixième Réunion des ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à New York le 27 septembre 2012 et qui appelle à l'abandon immédiat de mesures qui

menacent la liberté du commerce et de l'investissement.

M. JOSEPH GODDARD (Barbade), au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a déclaré que le XXI^e anniversaire de la résolution annuelle sur la nécessité de lever le blocus devrait amener l'Assemblée générale à engager une réflexion car, en dépit de la condamnation sans équivoque de la majorité écrasante des États Membres, cette mesure continue d'être appliquée unilatéralement.

Le passage récent de l'ouragan Sandy a montré l'unité et la résistance de la région des Caraïbes, ce qui est un grand atout, a poursuivi M. Goddard. Mais « le tribut humain inacceptable du blocus » se fait d'autant plus ressentir que le relèvement est hypothéqué par ses conséquences directes et indirectes. En tant que bloc de petits États, la CARICOM accorde une grande importance à la Charte des Nations Unies, au multilatéralisme, à la souveraineté des États et au libre échange. La CARICOM s'est toujours montrée solidaire vis-à-vis de Cuba dont elle salue d'ailleurs la générosité.

Le rapport annuel du Secrétaire général sur le blocus présente une liste de propositions faites par 145 États Membres et 26 entités du système des Nations Unies, a souligné le représentant. Pour leur part, la CARICOM et Cuba ont élaboré des programmes de coopération qui profitent à toutes les parties dans différents domaines. Dans les Caraïbes, Cuba a ainsi construit des hôpitaux et des cliniques, fourni des médicaments et du personnel de santé et offert des formations universitaires gratuites. La CARICOM, qui reste attachée à des relations cordiales et traditionnelles avec les États-Unis, a appelé ces derniers à lever le blocus et à entamer un processus constructif de dialogue et de normalisation. « Au risque de discréditer l'efficacité de notre Organisation, nous ne pouvons nous contenter de n'être que le symbole du changement », a-t-il conclu, avant d'appuyer le contenu du projet de résolution.

M. ANTONIO PEDRO MONTEIRO LIMA (Cap-Vert), au nom du Groupe des États d'Afrique, a indiqué qu'au Sommet des États d'Africains de juillet 2012, une résolution a été adoptée qui appelle à la levée de l'embargo contre Cuba. Il a évoqué les conclusions de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'état de droit, qui s'est tenue en septembre dernier, avant de souligner que le moment est venu de réagir et d'appliquer une politique de la main tendue plutôt que d'imposer des mesures restrictives.

M. OCTAVIO ERRÁZURIZ (Chili), au nom de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC), a rappelé que depuis 1992, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté 20 résolutions exigeant la levée du blocus. Ce rappel est d'autant plus important qu'il souligne que le blocus est contraire à la lettre, à l'esprit, aux principes, à la Charte des Nations Unies et au droit international.

Après avoir repris à son compte des observations de l'Organisation internationale du Travail (OIT), M. Errázuriz a noté que la situation affectait un bon nombre d'entreprises qui entretiennent des relations commerciales avec Cuba. L'année dernière, plusieurs d'entre elles, y compris celles de la CELAC se sont vues imposer des amendes. Il a réitéré la Déclaration du Sommet de la CELAC tenu en décembre 2011, à Caracas, dans laquelle les États membres ont réaffirmé la nécessité de mettre fin au blocus. Le représentant a insisté sur les incohérences dans l'application des mesures unilatérales. Il a souligné que la CELAC exhorte les États-Unis à revoir leur comportement sur le plan international, ainsi qu'à aligner leur législation sur la Charte des Nations Unies et mettre en œuvre les résolutions de l'Organisation.

Mme BYRGANYM AITIMOVA (Kazakhstan), au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a souligné que de nombreuses tribunes internationales et notamment l'Assemblée générale, condamnent le blocus imposé à Cuba. Les États, a-t-elle fait valoir, sont libres de choisir leur politique et leur propre voie de développement. Elle a condamné toute forme d'action unilatérale qui affecte la souveraineté et les intérêts des États et qui font obstacle aux efforts de développement, en particulier lorsqu'il s'agit d'un pays qui fait face, depuis toujours, aux catastrophes naturelles. L'OCI, a dit la représentante, souligne que les mesures unilatérales sont aussi contraires aux directives de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). L'OCI appelle donc à la levée du blocus, conformément à la Charte des Nations Unies.

Mme MARIA LUIZA RIBEIRO VIOTTI (Brésil), au nom du Marché commun du Sud (MERCOSUR), a affirmé que l'embargo est contraire à la Charte de l'ONU et au droit international. Il est aussi contraire aux principes de justice et des droits de l'homme car il cause des souffrances à l'ensemble de la population cubaine, en retardant le progrès économique et social et, en conséquence, la réalisation des OMD. Mme Viotti s'est inquiétée de la multiplication des restrictions imposées aux transactions financières avec Cuba et des conditions préalables au dialogue. Les mesures unilatérales et extraterritoriales nuisent à l'intégration régionale et au libre échange, s'est-elle impatientée.

M. MOHAMMAD KHAZAEI (République islamique d'Iran), au nom du Mouvement des pays non alignés, a indiqué que lors du seizième Sommet du Mouvement qui s'est tenu à Téhéran en août 2012, le Gouvernement américain avait été appelé à mettre un terme à l'embargo imposé à Cuba, en rejetant le renforcement de la nature extraterritoriale de l'embargo et l'aggravation du blocus. Ces mesures, a-t-il souligné, sont contraires au droit de Cuba de participer à des activités commerciales avec le reste de la communauté internationale. M. Khazaei a regretté que l'engagement des États-Unis à tendre la main au peuple cubain soit resté lettre morte, comme en témoignent les conséquences de l'embargo sur le secteur privé et les citoyens des pays tiers. Il a appelé les États à voter en faveur de la résolution.

M. LUIS-ALFONSO DE ALBA (Mexique) a réitéré son opposition au blocus et a rejeté le recours à des actions coercitives contraires au droit international et à la Charte des Nations Unies. De telles actions produisent des conséquences humanitaires graves qui contredisent les objectifs censés les avoir inspirées. M. de Alba a constaté que divers organes et entités des Nations Unies avaient consigné dans le rapport du Secrétaire général les effets délétères du blocus sur le développement économique et social de Cuba, ainsi que leurs répercussions dans des pays tiers.

Le représentant a rappelé que des sanctions politiques, économiques ou militaires imposées à des États ne peuvent émaner que du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. C'est pour cette raison que le Mexique a appuyé toutes les initiatives visant à lever le blocus imposé à Cuba et qu'il est favorable à l'inclusion de Cuba dans les mécanismes de dialogue et de libre échange. Le dialogue et la négociation doivent rester la meilleure façon de résoudre les différends et de garantir la coexistence pacifique entre les États.

M. MANJEEV SINGH PURI (Inde) a dit que l'Assemblée générale a systématiquement rejeté les mesures unilatérales à portée extraterritoriale. Il a appelé les États à respecter les principes de la Charte des Nations Unies et du droit international. Le blocus, a-t-il rappelé, compromet le multilatéralisme et, par conséquent, la crédibilité des Nations Unies. Il sape le progrès et le développement économique de Cuba, décourage les investissements des autres pays à Cuba et empêche ce dernier d'avoir accès aux nouvelles technologies. Un « énorme potentiel » existe dans les échanges économiques et commerciaux entre Cuba et les États-Unis, en particulier dans le tourisme. Les mesures de l'Administration américaine pour alléger les restrictions aux voyages et aux transferts de fonds vers Cuba ont connu des développements positifs mais, a estimé le représentant, n'ont pas vraiment changé de manière fondamentale le blocus. L'Inde appelle donc à la levée immédiate du blocus.

M. IDRIS HASSAN (Soudan) a condamné, à son tour, le blocus unilatéral et coercitif, en soulignant que son pays avait connu « le même sort ». Il a appelé à des pressions sur les États-Unis, car il s'agit là d'une violation de la dignité humaine. Le représentant a condamné les lois américaines, dont la loi sur le commerce avec l'ennemi dont les conséquences entravent le développement de Cuba. Il a non seulement demandé aux États Membres de lever le blocus mais aussi d'accélérer la réforme du système des Nations Unies, notamment celle du Conseil de sécurité, car il n'est plus possible qu'un pays puisse disposer du droit de veto et violer la Charte des Nations Unies. « Cette agression est un crime » qui doit cesser, a tranché le représentant.

M. VITALY CHURKIN (Fédération de Russie) a rappelé la position de principe de son pays qui condamne le blocus imposé par les États-Unis à Cuba. Ce

blocus affecte non seulement le développement de Cuba et ses relations avec les autres pays mais aussi les mesures économiques et sociales positives que les autorités cubaines mettent en place depuis 2011. La Fédération de Russie appelle donc à la levée du blocus.

Mme MEUTYA VIADA HAFID, Membre du Parlement de l'Indonésie, a constaté que l'embargo imposé à Cuba avait un effet sur les relations économiques et commerciales des pays tiers et que ces sanctions entravent la souveraineté des États qui entretiennent des relations avec Cuba. Cet embargo viole également plusieurs principes dont ceux d'égalité souveraine entre États et ceux des relations pacifiques entre États. Au lieu d'un dialogue qui pourrait résoudre les différends, nous nous trouvons devant une impasse indésirable qui ne sert pas la normalisation des relations, a enchaîné Mme Hafid. Tout en reconnaissant des évolutions positives, notamment l'assouplissement des restrictions aux déplacements vers Cuba, elle a estimé que l'embargo devait être levé totalement, conformément au principe de non-ingérence. Ce faisant, a-t-elle ajouté, Cuba pourra enfin faire valoir son droit au développement.

M. JULIO ESCALONA (Venezuela) a réitéré son refus du blocus « brutal et illégal » imposé à Cuba et de l'application de mesures unilatérales avec des effets extraterritoriaux. Celles-ci sont contraires aux normes et aux principes du droit international consacrés par la Charte des Nations Unies et d'autres instruments juridiques internationaux. Ainsi l'application des lois Torricelli et Helms-Burton minent-elles l'économie cubaine, avec des répercussions sur des pays tiers. Elles sont « un affront à la dignité des peuples du monde », a dénoncé le représentant.

M. Escalona a condamné la pratique qui consiste à punir une population civile avec pour but de changer le Gouvernement de la République socialiste de Cuba. « Ils n'y sont pas parvenus et ils n'y parviendront pas », a-t-il martelé, dénonçant plus loin « l'expression d'une barbarie politique en plein XXI^e siècle ». Il n'y a pas un blocus bilatéral, mais bien un blocus extraterritorial, car le Gouvernement des États-Unis entrave les relations économiques de Cuba avec d'autres pays, alors que Cuba a été synonyme de soutien et d'espoir pour la région d'Amérique latine et des Caraïbes. En levant enfin ce blocus inhumain contre le peuple cubain, le Président américain Barack Obama « agirait dans le bon sens de l'histoire », a-t-il conclu.

M. WANG MIN (Chine) a rappelé que depuis 20 ans, l'Assemblée générale adopte continuellement à une large majorité des résolutions qui demandent la levée du blocus. Malheureusement, ces résolutions n'ont jamais été mises en œuvre alors que la situation a infligé à Cuba des pertes économiques majeures de l'ordre de 108 milliards de dollars. Si l'on tient compte de la parité du dollar avec le prix de l'or et de la dépréciation du dollar, les pertes grimpent à 1 066 milliards de dollars actuels, a expliqué le représentant de la Chine. Le blocus, a-t-il dit, fait souffrir le peuple cubain et empêche le développement

économique et social du pays.

Pour la Chine, les pays doivent développer des relations sur la base des objectifs et des principes de la Charte des Nations Unies. La Chine est opposée aux mesures unilatérales d'autant que dans le monde actuel, le dialogue, les échanges et la coexistence harmonieuse s'affirment comme les nouveaux courants des relations internationales. La Chine appelle les États-Unis à lever immédiatement le blocus et à développer des relations amicales avec Cuba, et à promouvoir la stabilité et le développement en Amérique latine et dans la région des Caraïbes.

15 M. MOOTAZ AHMADEIN KHALIL (Égypte) s'est indigné de la persistance du blocus, en violation, notamment des normes du droit international et des principes de la Charte des Nations Unies, estimant que cet embargo était un anachronisme « d'une époque révolue ». Il a plaidé pour une levée des restrictions qui violent en plus de la souveraineté de Cuba, celle de plusieurs autres États. Le représentant a rappelé qu'une majorité écrasante d'États Membres a réaffirmé sa position lors du vote de la vingtième résolution contre le blocus.

Le représentant égyptien a loué les efforts du peuple cubain pour surmonter l'impact social et économique de cet embargo, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'égalité entre les sexes. Il a fait observer que la réélection du Président Barack Obama était la preuve que les Américains appuient le multilatéralisme, ainsi que les valeurs des Nations Unies. Aussi, a-t-il encouragé l'Administration américaine, à saisir l'occasion de la reconduction de M. Obama, pour rectifier cette injustice historique infligée à Cuba.

M. DIEGO MOREJÓN (Équateur) a commencé par informer que son pays avait envoyé, le 5 novembre dernier, cinq tonnes d'aide humanitaire aux victimes de l'ouragan Sandy dans les Caraïbes, conformément à sa politique de solidarité et d'appui à la gestion des risques. Il a dénoncé les conséquences extraterritoriales du blocus imposé à Cuba et condamné l'ingérence de certains États dans les affaires intérieures des autres. Rappelant que l'Équateur avait toujours été « cohérent », il a dit que son pays n'avait pas répondu à l'invitation au dernier Sommet des Amériques où l'on avait « souhaité imposer un veto à la participation de Cuba ». Alors que progresse le débat sur l'Agenda pour le développement après 2015, il est regrettable de voir les dommages provoqués par le blocus. L'Équateur souligne qu'il est favorable à l'intensification de son commerce bilatéral avec La Havane.

M. SACHA LLORENTI SOLIZ (Bolivie) a dit rejeter fermement toute mesure unilatérale. L'embargo imposé à Cuba, outre ses effets économiques, entrave le droit à la souveraineté, à l'autodétermination et au développement du peuple cubain. C'est, a-t-il rappelé, la vingt et unième fois consécutive que

l'Assemblée générale se prononce sur cette résolution et les États-Unis continuent de faire la sourde oreille face à un appel à la fin de l'injustice. Le comportement unilatéral des États-Unis est « un acte de génocide ». Il est inhumain, immoral et contraire aux droits de l'homme de toute une population, a-t-il accusé.

Le représentant n'a pas eu des mots assez durs pour un embargo qui limite la souveraineté des autres États. Il a salué le combat mené par le « peuple révolutionnaire de Cuba » qui continue de se montrer digne en dépit de l'embargo. Il a rappelé que 22% de la population bolivienne bénéficie des soins médicaux gratuits dispensés par des médecins cubains.

M. PHAM VINH QUANG (Viet Nam) a souligné, à son tour, que l'embargo imposé à Cuba avait provoqué des pertes économiques de plus de 1 000 milliards de dollars. Cumulé aux effets de la crise financière et économique mondiale, l'embargo entrave le progrès socioéconomique de Cuba et la réalisation des OMD. Dans le Document final du seizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, a rappelé le représentant, les Chefs d'État avaient engagé les États-Unis à mettre un terme à l'embargo et à respecter strictement les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Une nouvelle fois, le représentant a rejeté catégoriquement toute loi ou règle qui a une portée extraterritoriale, surtout lorsqu'il s'agit de pays en développement.

M. BRUNO RODRÍGUEZ PARRILLA, Ministre des affaires étrangères de Cuba, a rappelé les objectifs du blocus imposé à Cuba, exprimé en 1960 par l'ancien Secrétaire d'État adjoint, M. Lester Dewitt Mallory selon lequel, il fallait « le désenchantement et la désaffection basés sur l'insatisfaction et les difficultés économiques...il faut mettre en pratique au plus vite tous les moyens possibles pour affaiblir la vie économique de Cuba...en refusant à Cuba de l'argent et des livraisons afin de réduire les salaires nominaux et réels, de provoquer la faim, le désespoir et le renversement du Gouvernement ».

C'est à partir de cette vision que 11 Administrations étasuniennes ont suivi, sans succès, une politique « inhumaine et anachronique » sous les effets de laquelle sont nés 76% des Cubains. Malgré le « nouveau départ avec Cuba » annoncé en 2009 par le Président Obama, ces quatre dernières années se sont caractérisées par une recrudescence persistante du blocus économique, commercial et financier surtout dans ses dimensions extraterritoriales, bien que l'Assemblée générale ait voté un total de 21 résolutions consécutives réclamant la fin de cette politique.

Maintenir le blocus ne répond pas aux intérêts nationaux des États-Unis. Pourquoi renoncer à un marché de 11 millions de personnes? Pourquoi continuer de dépenser des centaines de millions de dollars pour semer la subversion à Cuba? Pourquoi détériorer ses relations avec d'autres États en

appliquant des mesures extraterritoriales? s'est interrogé le Ministre. Et, a-t-il ajouté, pourquoi aller à contre-courant de l'approche qui anime les rapports économiques croissants avec des États à système politique différent?

Le blocus, a-t-il estimé, discrimine l'émigration cubaine et discrimine l'émigration dont la grande majorité est favorable à la normalisation des rapports avec sa nation. Le blocus, a-t-il aussi estimé, représente un écueil « insurmontable » dans les relations « toujours plus inconfortables » des États-Unis avec l'Amérique latine et les Caraïbes.

Il n'existe aucun motif légitime ou moral pour maintenir ce blocus ancré dans la guerre froide, a souligné le Ministre. Le recours à une rhétorique moins stridente et moins menaçante et l'application de mesures partielles visant à assouplir les moyens des Cubains et à en faciliter certaines autres ne sauraient occulter le fait que l'administration Obama a durci le blocus ces quatre dernières années, a tranché le Ministre. Le rapport du Secrétaire général atteste largement des préjudices multiples et divers causés à Cuba mais aussi à de nombreux gouvernements.

Après avoir donné quelques exemples, le Ministre a, citant une nouvelle fois le rapport du Secrétaire général, souligné que les dommages économiques accumulés durant ces 50 années et plus totalisaient 1 066 milliards de dollars. Le peuple étasunien, « envers lequel Cuba maintient des sentiments d'amitié et de respect », vient de réélire « le président du changement », celui « qui irait de l'avant », selon ses dires. Ce Président, a dit le Ministre, « a maintenant l'occasion d'engager une nouvelle politique envers Cuba ».

Le nouveau Président, a reconnu le Ministre, aura sûrement du mal et il se heurtera à de gros obstacles. Mais, a-t-il estimé, il conserve les facultés constitutionnelles qui lui permettraient, « s'il prêtait l'oreille à l'opinion publique », de déclencher la dynamique nécessaire et de prendre des décisions « sans passer par le Congrès ».

Le Ministre a réitéré la ferme volonté du Président Raul Castro Ruz d'avancer vers la normalisation des relations avec les États-Unis « par un dialogue respectueux, sans condition préalable, sur des bases de réciprocité et d'égalité souveraine, sans amenuisement de notre indépendance et de notre souveraineté ».

« De nouveau », le Ministre a proposé à l'Administration américaine un ordre du jour pour un dialogue bilatéral dont les points clefs seraient la levée du blocus, le retrait de Cuba de la liste arbitraire et illégitime des pays terroristes, l'abrogation de la Loi d'ajustement cubain et de la politique dite « pieds secs pieds mouillés », la compensation pour les dommages économiques et

humains, la restitution du territoire occupé par la base navale de Guantanamo, la cessation des agressions radiophoniques et télévisées et la cessation du financement de la subversion interne.

Une composante clef de cet ordre du jour est la libération des cinq militants antiterroristes cubains. « Un acte de justice ou pour le moins une solution humanitaire susciterait la gratitude de mon peuple et la réponse de mon gouvernement », a promis le Ministre. Il a aussi offert de négocier des accords de coopération dans des domaines tels que la lutte contre le trafic de drogues et contre le terrorisme.

Explications de vote sur la résolution [A/67/L.2](#)

Le représentant des États-Unis, appuyant le désir du peuple cubain de choisir son propre avenir, a jugé que le Gouvernement de Cuba continuait de le priver de cet espoir. Les États-Unis, a-t-il expliqué, déterminent leur politique conformément à leur intérêt national. Le blocus s'inscrit dans le cadre de leur effort de promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le gouvernement Obama « a pour priorité d'autonomiser les Cubains », qui doivent ainsi pouvoir choisir leur avenir, et nouer des liens entre les deux peuples, à travers notamment des voyages et des transferts de fonds. Les États-Unis sont en faveur du renforcement d'une société civile indépendante à Cuba. Par opposition, « le projet de résolution cherche à trouver un bouc émissaire pour expliquer les problèmes économiques de l'île », a déploré le représentant. Or, malgré des changements récents, Cuba conserve « l'un des systèmes les plus restrictifs au monde ». Il doit s'ouvrir à la concurrence et respecter les droits de propriété intellectuelle.

« Les États-Unis sont en fait un très cher ami de Cuba », a assuré le représentant. Le pays a ainsi envoyé 2 milliards de dollars sous forme de transferts de fonds en 2011 et exporté pour 300 millions de dollars de produits. Les États-Unis sont l'un des principaux partenaires commerciaux de Cuba. Loin de restreindre l'assistance au peuple cubain, les États-Unis sont « fiers d'être l'un des principaux fournisseurs d'aide humanitaire » à Cuba. Le représentant a déploré l'arrestation d'Alan Gross pour avoir favorisé l'accès à Internet de la petite communauté juive de Cuba. Il a aussi dénoncé les détentions politiques et annoncé que son pays s'opposera à un texte « qui n'a pour but que de détourner l'attention des véritables difficultés du peuple cubain ».

La représentante du Nicaragua a dit que sa délégation a voté en faveur de la résolution dans l'espoir de mettre un terme aux politiques « impérialistes et irrationnelles » des États-Unis. Elle a évoqué les travaux des médecins et

autres spécialistes cubains qui appuient le développement des pays de la région, entre autres. Elle a salué les idéaux de Fidel et Raul Castro, de José Marti et du peuple cubain qui, a-t-elle affirmé, a su défendre avec dignité les idéaux de la révolution. En plein XXI^e siècle, il est grand temps que les États-Unis modifient leur politique qui, a-t-elle soutenu, entrave le développement de Cuba. La représentante a également réclamé la libération sans condition des « cinq héros patriotes cubains » actuellement incarcérés dans des prisons américaines.

Le représentant du Nigeria a souligné l'attachement de son pays aux principes de non-ingérence et de libre échange et a réclamé la levée de l'embargo imposé à Cuba. Le peuple cubain a le droit inaliénable de disposer de lui-même et de choisir le gouvernement qui lui sied, a-t-il ajouté. Il a ensuite fait savoir que l'Union africaine avait récemment voté une résolution qui réclame la levée de l'embargo.

La représentante de la Zambie a exhorté les États-Unis à lever sans équivoque l'embargo imposé à Cuba, affirmant que celui-ci entrave notamment le droit d'un État souverain à la paix, au développement et à la sécurité. Elle a également dénoncé le fait que l'embargo ait été resserré malgré les multiples appels de la communauté internationale. Au cours de ses 50 années, l'embargo a provoqué des pertes économiques avoisinant 1000 milliards de dollars. C'est une perte non seulement pour le peuple cubain mais pour l'économie mondiale dans son ensemble, a-t-elle dénoncé.

La représentante de Sainte-Lucie a dit que son pays continue de coopérer avec Cuba qui offre toujours des bourses aux étudiants de Sainte-Lucie et une coopération médicale à de nombreux pays du monde malgré le blocus. Pour Sainte-Lucie, « le blocus est un anachronisme ».

Le représentant de l'Uruguay a expliqué qu'il avait voté en faveur de la résolution au motif que le blocus contre Cuba est contraire au droit international, et notamment aux normes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La position de l'Uruguay s'inscrit dans le contexte plus large de la défense du multilatéralisme, de la non-intervention dans les affaires intérieures des États et du règlement pacifique des différends. Cette situation affecte également le principe d'égalité juridique entre États, a-t-il ajouté. L'Uruguay ne reconnaît pas dans sa législation nationale l'application extraterritoriale des lois étrangères.

Le représentant de la Namibie a dit avoir voté pour la résolution qui rappelle les principes des relations pacifiques entre États et du libre échange. Le blocus économique contre Cuba est un moyen coercitif qui n'est pas compatible avec la pratique de la tolérance, a-t-il dénoncé, en espérant que les États-Unis entendront la voix clairement exprimée aujourd'hui par la communauté

internationale.

Le représentant de la République populaire démocratique lao a constaté que l'embargo imposé à Cuba entrave la lutte contre la pauvreté, le développement économique et social et la réalisation des OMD. Il est navrant, a-t-il ajouté, de voir des pratiques unilatérales et discriminatoires dans un monde caractérisé par l'interdépendance et la coopération multilatérale. Convaincu que le maintien de ce blocus se fait en violation du droit international et de la Charte de l'ONU, le représentant a demandé sa levée immédiate.

La représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines a voté en faveur d'une résolution qui exige la levée d'un embargo « anachronique, inefficace et illégal ». Il est grand temps de consigner cette mesure « punitive et archaïque » aux annales de l'histoire, a-t-elle estimé. En cette période de mondialisation, a-t-elle enchaîné, cet embargo rappelle une ère d'isolement et de confrontation qui n'a pas sa place dans le système actuel d'interactions politiques et économiques.

La représentante a fait savoir qu'en dépit de l'embargo, Cuba continuait d'appuyer les pays en développement, précisant que 250 étudiants de son pays avaient obtenu leur diplôme dans une université cubaine et que des chirurgiens cubains avaient fait des interventions gratuites auprès de 3 000 patients dans son pays. En cette période d'intégration régionale, les restrictions imposées à Cuba entravent la croissance des Caraïbes dans leur ensemble, a-t-elle prévenu.

Le Représentant de la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a, à son tour, souligné que le blocus imposé à Cuba entravait son développement économique et le bien-être du peuple cubain. Énormes sont les dommages économiques d'un embargo qui viole le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États et ceux du libre échange, a-t-il dénoncé.

Le représentant du Bélarus a espéré que les États-Unis comprendront « le caractère insensé » de leur pression sur Cuba. Les mesures coercitives unilatérales représentent des violations flagrantes des droits de l'homme. Ce sont des « tactiques barbares », a dit le délégué, pour expliquer pourquoi son pays appuie la nomination d'un rapporteur spécial chargé de démontrer « le caractère inadmissible du recours à des mesures coercitives unilatérales » contre des États souverains. Il a espéré que l'appel contenu dans la résolution adoptée aujourd'hui sera entendu par les États-Unis et les autres États ayant recours à de telles mesures.

Le représentant de la République arabe syrienne a déclaré que les principes de l'égalité entre États et de souveraineté nationale doivent être respectés par

tous. Ce blocus et les mesures unilatérales pour les imposer sont illégaux au regard de la Charte de Nations Unies et représentent un défi pour le droit international. Il s'agit d'une honte pour l'Organisation d'autant plus que malgré les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale, le blocus est toujours en vigueur.

Ce blocus, a poursuivi le représentant, représente un déni du droit international de la part des États occidentaux qui veulent s'ingérer dans les affaires intérieures des États. Il s'agit de mesures de punition collective dont la Syrie a dénoncé les effets négatifs puisqu'elle y est elle-même soumise. De telles mesures font obstruction aux relations entre États et compromettent le bien-être des citoyens, a dénoncé le représentant qui, convoquant la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a souligné que les sanctions contre son pays affectent négativement la vie du peuple syrien. Il s'est étonné que les pays qui ont initié ces mesures évoquent les droits de l'homme. « On ne peut pas être à la fois pompier et pyromane », a dit le représentant.

Il a vu un affront dans le fait qu'en dehors des États-Unis, Israël ait été le seul pays à voter contre la résolution. « J'espère que l'embargo imposé par Israël aux Palestiniens sera aussi levé. » Notre pays a voté en faveur de la résolution parce que beaucoup fondent leur espoir dans la réélection du Président Obama.

Le représentant de Chypre, au nom de l'Union européenne, a expliqué que la politique commerciale des États-Unis vis-à-vis de Cuba était fondamentalement une question bilatérale. Toutefois, des lois américaines comme le « Cuban Democracy Act » de 1992 et le « Helms-Burton Act » de 1996 ont étendu les effets de l'embargo des États-Unis à des pays tiers. Dans le cadre de sa Politique commerciale commune, l'Union européenne s'est toujours opposée à des mesures extraterritoriales. « Nous ne pouvons pas accepter que des mesures imposées unilatéralement entravent nos relations économiques et commerciales avec Cuba », a déclaré le délégué.

Depuis 2008, l'Union européenne a repris son dialogue avec les autorités cubaines, « sans conditions préalables et sur la base de la réciprocité et de la non-discrimination ». Cinq sessions ministérielles avec le Gouvernement cubain ont ainsi abordé des questions d'intérêt commun, y compris les droits de l'homme. Encouragée par la libération des prisonniers politiques, l'Union européenne appelle de nouveau Cuba à reconnaître pleinement les droits civils, politiques et économiques ainsi que les libertés fondamentales de ses citoyens, dont la liberté de réunion et d'expression, et le libre accès à l'information. Le délégué a souligné que les restrictions existantes en termes de droits et de libertés entravent les progrès réalisés par Cuba dans les domaines de l'éducation et de la santé. De même, il a estimé que la politique économique nationale de Cuba nuisait à son propre développement.

Reconnaissant ensuite que le blocus imposé par les États-Unis contribuait aux problèmes économiques de Cuba, en affectant négativement le niveau de vie de sa population, les États membres de l'UE ont voté unanimement en faveur de la résolution.

Le représentant du Zimbabwe a dit que son pays a voté pour la résolution parce que son pays connaît les effets de ce genre de « sanctions racistes ». Nous espérons que ceux qui imposent ce blocus économique contre Cuba mesureront à sa juste valeur l'opposition du monde entier à leur conduite, a ajouté le représentant.

Le représentant de Saint-Kitts-et-Nevis a tout d'abord fait part des bonnes relations que son pays entretient avec les États-Unis, avant de souligner que certaines concessions avaient été faites. Il a néanmoins estimé qu'il fallait faire encore davantage et a appelé à la levée de l'embargo. La communauté internationale a tout à gagner si Cuba joue un rôle plus important, a-t-il dit.

Le représentant du Myanmar a affirmé que l'imposition de mesures unilatérales était contre-productive et sapait le droit des peuples au développement. Il a évoqué l'embargo dont est victime son propre pays et a rappelé la position de principe de sa délégation qui appelle chaque année à la levée de l'embargo imposé à Cuba.

Le représentant du Ghana a estimé qu'il était moralement injustifiable de nier au peuple de l'État souverain de Cuba les bienfaits du commerce extérieur et a appelé le Congrès américain à répondre à l'appel lancé depuis 22 ans pour rectifier « une anicroche majeure dans le multilatéralisme ».

Le représentant de l'Argentine a fait valoir que le vote positif de son pays reflétait son rejet de toute mesure unilatérale et illégitime. La législation argentine dénonce les lois étrangères à portée extraterritoriale qui imposent un blocus économique, dans le seul but de provoquer un changement de régime ou d'affecter le droit d'un pays à l'autodétermination. Il est inacceptable qu'en dépit de la demande quasi unanime de l'Assemblée générale, le blocus reste en vigueur.

Le représentant de l'Iran a indiqué que son pays a voté la résolution demandant la levée du blocus parce qu'il faut lever toutes les sanctions coercitives unilatérales contre les peuples du monde. Ces sanctions affectent la prospérité économique des pays ciblés, font grimper les prix des produits de base et empêchent les transferts de technologie et les échanges culturels. En dépit des appels lancés contre ce blocus, il demeure en vigueur, a regretté le

représentant de l'Iran devant un acte qui sape le multilatéralisme et la crédibilité des Nations Unies. L'Iran continue de soutenir Cuba pour faciliter l'accès de ce dernier aux échanges économiques mondiaux et les progrès en matière de développement. Avant de conclure, il a appelé à une stricte mise en œuvre de la résolution que l'Assemblée générale vient d'adopter.

Le représentant de l'Afrique du Sud a noté que la question du blocus est « un problème persistant pour les Nations Unies », malgré de nombreux appels en faveur de sa suppression. Cet état de fait est une violation flagrante des principes de souveraineté nationale et de non-ingérence dans les affaires intérieures des États. Les liens économiques bilatéraux de l'Afrique du Sud avec Cuba se trouvent affectés par les lois américaines. À ce sujet, le représentant a annoncé que l'Assemblée sud-africaine avait ratifié un accord sur l'assistance économique à Cuba dont la contribution remarquable dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la biotechnologie en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique, en particulier, est reconnue par tous. Pas moins de 321 médecins sud-africains ont été formés à Cuba et 408 jeunes sud-africains sont aujourd'hui étudiants en médecine à Cuba.

Le représentant des Îles Salomon a appuyé la résolution car le blocus continue d'entraîner de nombreuses pertes et souffrances. « Le blocus porte atteinte aux aspirations de tout un peuple », a-t-il insisté, en estimant que le texte adopté par l'Assemblée générale défend la paix et « parle au nom de tous » pour que l'on respecte notamment le principe de bon voisinage consacré dans la Charte des Nations Unies. « La levée de l'embargo par un ami et partenaire qui a un pouvoir absolu verra une amélioration de nos relations », a ajouté le représentant. Pendant plus de 50 ans, le peuple cubain a subi les conséquences de cette situation et il continue pourtant d'aider les pays du monde entier, y compris les Îles Salomon dont il forme des étudiants.

Droit de réponse

Le représentant de Cuba a dénoncé l'intervention de la délégation américaine qui, a-t-il ajouté, s'est bornée à défendre la politique du Président Obama, en reprenant mot pour mot de nombreux passages prononcés l'année dernière. Les États-Unis veulent obtenir de Cuba un Gouvernement docile mais ils ne l'auront pas, a tonné le représentant. Le blocus, a-t-il répété, est un acte de génocide et parler des droits de l'homme et des libertés revient à faire preuve d'un véritable cynisme lorsque l'on mesure les effets de l'embargo sur les enfants cubains. Les États-Unis, a-t-il ajouté, n'ont aucun droit moral pour invoquer les droits de l'homme. Le représentant a appelé à la levée des restrictions imposées à l'informatique et aux communications électroniques. Il a également affirmé qu'Alan Gross, le citoyen américain actuellement incarcéré à Cuba, avait pris part à des opérations secrètes tendant à renverser l'ordre constitutionnel. Le Président Obama a désormais l'occasion de remplacer une « politique malade », a-t-il conclu.

* ** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel